

cement en vue d'occuper un emploi dans l'île du Prince-Édouard?

4. En vertu du programme de mobilité de la main-d'œuvre, combien de personnes ont reçu une aide financière relativement à leurs frais de déplacement en vue d'occuper un emploi dans le comté de Prince?

5. Combien, en vertu du programme de mobilité de la main-d'œuvre, a-t-on dépensé relativement au transport des personnes quittant l'île du Prince-Édouard?

6. Combien, en vertu du programme de mobilité de la main-d'œuvre, a-t-on dépensé relativement au transport des personnes allant à l'île du Prince-Édouard?

**M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** 1. Du 28 décembre 1965, date où le programme de mobilité de la main-d'œuvre est entré en vigueur, jusqu'au 10 juin 1966, on a consenti un prêt à 7 travailleurs et une subvention à 6 autres pour leur permettre de quitter l'île du Prince-Édouard et d'occuper un emploi ailleurs au Canada.

2. Du 28 décembre 1965, date où le programme de mobilité de la main-d'œuvre est entré en vigueur, jusqu'au 10 juin 1966, on a consenti un prêt à 6 travailleurs et une subvention à 5 autres pour leur permettre de quitter l'île du Prince-Édouard et d'occuper un emploi ailleurs au Canada.

Année financière	Upper Thames
1961-1962	\$ 34,931
1962-1963	269,443
1963-1964	367,150
1964-1965	500,000
1965-1966	1,204,191
1966-1967	56,816
(avril 1966 seulement)	

Total \$2,432,531

#### LE CAMP BORDEN

#### Question n° 1709—M. Fairweather:

1. Songe-t-on à faire du camp Borden un camp d'entraînement militaire mixte (blindés, artillerie, génie et infanterie) en ne retenant que deux mess?

2. Si le projet est réalisé, quel avenir envisage-t-on à l'égard a) du Musée du Corps blindé royal canadien, b) de la suite du Corps blindé royal canadien qui existe actuellement au mess du corps blindé royal du Canada qu'ont meublé divers régiments, c) du Programme du parc Westington, d) comment se fera l'intégration de l'École du Corps blindé royal du Canada dans ce plan?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale):** 1. La base des forces canadiennes de Borden fait partie du Commandement de l'instruction, et tout projet visant à modifier l'organisation du Commandement devra émaner du chef du Commandement de l'instruction. La possibilité de fusionner certains services d'instruction établis à cette base est à l'étude, mais aucun projet n'a été formulé jusqu'ici. Par mesure d'efficacité, quatre mess de la base des forces cana-

[M. MacDonald (Prince).]

3. Nous ne disposons pas de données statistiques pour répondre à la question.

4. Nous ne disposons pas de données statistiques pour répondre à la question.

5. Du 28 décembre 1965, date où le programme de mobilité de la main-d'œuvre est entré en vigueur, jusqu'au 31 mai 1966, on a dépensé \$1,468 sous forme de prêts et \$1,210 sous forme de subventions pour permettre à des travailleurs de quitter l'île du Prince-Édouard et d'occuper un emploi ailleurs au Canada.

6. Nous ne disposons pas de données statistiques pour répondre à la question.

#### LES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU DE LA LOI SUR L'AIDE À LA CONSERVATION DES EAUX

#### Question n° 1706—M. Davis:

Quelle somme globale a-t-on dépensée par année et par province en vertu de la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, depuis sa mise en application en 1953?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques):** Les contributions fédérales en vertu de la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, depuis son adoption en 1953 jusqu'au 30 avril 1966, sont toutes allées à l'Ontario pour les travaux suivants:

Toronto métropolitain	Ausable River	Total
\$ 121,080	\$ —	\$ 156,011
883,117	—	1,152,560
1,118,000	23,834	1,508,984
896,521	67,980	1,464,501
736,624	12,843	1,953,658
218,389	—	275,205
\$3,973,731	\$104,657	\$6,510,919

diennes de Borden ont été fermés dernièrement. L'un était le Mess des officiers du quartier général. Les autres étaient deux mess de sergents et une salle de mess des hommes. Il n'est pas question pour le moment de fermer les mess qui restent.

2. Ne s'applique pas.

#### L'ASSISTANCE DE FONCTIONNAIRES À DES RÉUNIONS INTÉRESSANT LEUR PROFESSION

#### Question n° 1718—M. McCleave:

1. Quelle ligne de conduite les ministères de l'État suivent-ils en ce qui a trait à l'assistance, par des personnes de profession qui sont au service du gouvernement fédéral, à des réunions ou des congrès d'associations intéressant leur profession?

2. Les frais de déplacement, d'inscription, de logement et de repas sont-ils payés par le Trésor public dans de tels cas?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national):** 1. Les ministères de l'État exigent qu'un nombre suffisant de fonctionnaires professionnels assistent à quelques-uns des plus importants congrès et réunions d'associations intéressant leur profession, afin d'assurer une